



Prêt à usage pour un GFA

Par chat

Bonjour,

Mésentente des associés d'un GFA non exploité depuis quelques années.

Question: peut-on avoir recours à un prêt à usage, appelé commodat, afin d'entretenir les terres, sachant que l'exploitant serait un associé du GFA (jeune agriculteur)?

Tous les associés doivent-ils être d'accord ou l'accord des 2 cogérants suffit?

Remarque: Aujourd'hui l'entretien est effectué par une entreprise par conséquent un coût non négligeable.

Merci pour votre réponse